

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 AVRIL 2012

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le mercredi 11 avril 2012 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 3 avril 2012.

Absents excusés et représentés : Eudes POULNOT, Pascale ROUX, Sandrine BILLOTET et Danièle TARTRAT ayant donné respectivement pouvoir à M.CARQUIGNY, L.GARCIA, Y.GUIGNOT et A.LAPLAZA ; absent ni excusé ni représenté : B.DIETRE.

Secrétaire de séance : Laurent BAILLY. Administration : Françoise VAUCHEY

Le compte-rendu de la séance du 22 février 2012 est adopté à l'unanimité.

**VOTE des TAUX des 3 IMPOTS LOCAUX 2012** : le Conseil municipal a tenu, une nouvelle fois, malgré la nette diminution des dotations et l'augmentation des charges, à ne pas augmenter les taux d'imposition 2012 de la commune. Ces taux sont donc, depuis 2008, les suivants :

- Taxe d'habitation : 5.04 %
- Foncier bâti : 12.95 %
- Foncier non bâti : 28.06 %.

**BUDGET PRIMITIF 2012**: le projet de budget élaboré par la commission des finances est détaillé ligne par ligne. Ce budget 2012 est adopté à l'unanimité ; il s'élève :

- en FONCTIONNEMENT à 419 441 € en dépenses et recettes, ce qui dégage un virement à la section d'investissement d'un montant de 107 013 €.
- En INVESTISSEMENT à 120 130 € en dépenses et recettes, dont les grandes lignes sont :
  - Matériel technique : acquisition de pneus et d'une benne destinée au tri et au recyclage des déchets déposés au cimetière.
  - Matériel de bureau : acquisition d'équipements bureautiques destinés à la gestion du périscolaire et qui bénéficient d'une enveloppe financière de la CAF.
  - Acquisition et installation de 4 horloges pour l'éclairage public afin de permettre la poursuite de la politique de réduction de la facture énergétique communale, étendue aux derniers quartiers de GRAY-LA-VILLE non encore équipés.
  - Accessibilité et sécurité : remise en état d'une passerelle sur le site de la promenade de la Rodelle et poursuite des aménagements d'accessibilité à la Mairie ( carrelage, rampe d'accès...)
  - Travaux de voirie : 2<sup>ème</sup> tranche de travaux pour création de trottoir rue de Sonjour ; réfection et aménagement de sécurité rue de la Chenille ; réfection du parking du cimetière

Les demandes de subvention concernant ces travaux sont faites parallèlement.

**RENOUVELLEMENT de la CONVENTION avec la MEDECINE du TRAVAIL**: la commune a adhéré au service de médecine de prévention du Centre de Gestion départemental afin d'assurer la surveillance médicale du personnel communal.

La convention conclue en 2009 pour une durée de 3 ans renouvelable arrive à échéance cette année. Le Conseil municipal décide à l'unanimité la reconduction et autorise le Maire à signer le document contractuel.

**CARTES JEUNES 2012** : l'opération est une nouvelle fois renouvelée . La carte avantages-jeunes sera offerte aux enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1994 et le 31 décembre 1998 et qui en feront la demande.

**IMPASSE de SONJOUR** : le classement dans le voirie communale de cette impasse est demandé au Syndicat Intercommunal de Voirie .

**S.I.E.D** :

- modification de périmètre : les communes adhérentes du Syndicat d'énergie de la Haute Saône doivent, suite à l'arrêté préfectoral du 12 mars 2012, se prononcer sur l'extension du périmètre du SIED avec intégration de l'ensemble des communes concernées du département. Cette intégration totale devrait générer pour le Syndicat des recettes supplémentaires . Le Conseil municipal donne son accord à cette extension.
- Taxe municipale : concernant la suppression prochaine de cette recette uniquement pour les communes inférieures à 2000 habitants, il est souhaité l'instauration rapide d'un débat au sein des Conseils municipaux concernés afin de faire évoluer favorablement la situation avant le mois d'octobre de cette année.

**RENOUVELLEMENT DE BAUX RURAUX** : les baux des parcelles ZB 42 et d'une partie de ZA 45 sont échus . Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les nouveaux baux à intervenir.

**POINT de COLLECTE « le RELAIS »** : le Sytevom a signé une convention avec ECO-TLC, éco-organisme des textiles d'habillement, du linge de maison et des chaussures. Il s'engage à mettre en place cette collecte sur tout le territoire, à raison d'un point pour 2000 habitants. L'addition de ces conteneurs textiles permettra d'atteindre les objectifs de réduction des déchets ; la revalorisation du textile usagé apporte une réduction d'environ 6 kg par an et par habitant de la quantité de déchets ménagers.

→ A GRAY LA VILLE, un conteneur de collecte de dons de vêtements, chaussures et linge de maison a été implanté depuis un mois sur le parking du cimetière.

*Le Maire, Yvan GUIGNOT.*